Date de dépôt : 6 avril 2022

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Pierre Eckert : Pour la paix, se passer dès demain du gaz russe ?

Mesdames et Messieurs les députés,

En date du 18 mars 2022, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Le 24 février 2022, la Russie a lancé une offensive militaire contre l'Ukraine, ce qui a jeté une lumière crue sur les stratégies géopolitiques et la dépendance envers des matières premières, gérées par des régimes autocratiques. La guerre en Ukraine a révélé notre dépendance envers les importations de gaz russe.

En Suisse, 2 bâtiments sur 3 sont chauffés par des énergies de source fossile, tandis qu'à Genève ce ne sont pas moins de 9 bâtiments sur 10. A côté du mazout, le gaz représente environ 20% de la consommation d'énergie en Suisse dont près de la moitié provient de Russie, proportionnellement bien davantage à Genève. La conséquence a été immédiate avec une augmentation marquée des prix pour les ménages et pour l'industrie, de même qu'un risque de pénurie.

Or, ce n'est pas seulement l'approvisionnement qui est en jeu. En effet, l'argent que nous payons pour le gaz finance également la machine de guerre russe. Les exportations de gaz ont rapporté plus de 60 milliards de dollars à la Russie, soit l'équivalent de son budget militaire. C'est pourquoi il faut dès maintenant mettre en œuvre des mesures pour en terminer avec cette dépendance. Le gaz concerne surtout le chauffage et est en grande partie distribué par les SIG qui sont dotés d'une convention d'objectifs avec l'Etat. Cela confère à l'Etat la compétence de demander des garanties sur la provenance du gaz fourni.

QUE 1702-A 2/4

Le plan climat et le plan directeur de l'énergie ont été adoptés par le Conseil d'Etat avec des objectifs répondant à l'urgence climatique. La guerre entre la Russie et l'Ukraine exige que le processus de sortie des énergies fossiles soit accéléré. Il n'y a pas que le gaz qui soit par ailleurs concerné; de nombreux autres conflits dans le monde dépendent aussi d'enjeux liés à l'accès au pétrole.

Dans ce contexte, je prie le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux quelques questions suivantes :

- Quelle est la quantité de gaz vendu à Genève provenant de Russie ?
- Est-il possible à l'avenir de publier régulièrement l'évolution de la quantité de gaz russe vendu à Genève ?
- En plus des mesures du plan directeur de l'énergie, est-il possible de prendre des mesures rapides pour réduire notre dépendance envers le gaz de la Russie, pour en devenir le plus rapidement possible totalement indépendants?
- Est-il possible de cesser de promouvoir le gaz en tant que source d'énergie et d'orienter les utilisateurs vers des sources renouvelables ?

Je remercie par avance le Conseil d'Etat des réponses qu'il saura apporter à ces questions ancrées dans l'actualité.

3/4 QUE 1702-A

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Provenance du gaz consommé à Genève

Les Services industriels de Genève (SIG) s'approvisionnent intégralement auprès de leur fournisseur historique Gaznat.

Selon les informations à disposition du canton, Gaznat n'a pas de contrat de fourniture existant avec des fournisseurs russes. En l'état cependant, il n'existe pas de dispositif permettant de tracer l'origine et la qualité du gaz sur les marchés. Toutefois, les SIG ont pris, sur une base volontaire, la décision de contracter parallèlement à leur approvisionnement par Gaznat des garanties d'origine. Ce type de « conversion » en est à ses débuts sur le marché européen et sa généralisation rencontre encore un certain nombre de difficultés accentuées par la crise énergétique.

Stratégie énergétique cantonale

La situation actuelle ne peut que renforcer le canton dans sa stratégie énergétique. Augmenter notre indépendance énergétique en développant les énergies renouvelables locales et en réduisant notre consommation énergétique est le moyen le plus sûr de garantir à la population et à l'économie un approvisionnement énergétique stable et compatible avec les impératifs économiques et écologiques.

En matière de réduction de la consommation d'énergie, des actions conjointes entre le département du territoire (DT), le département de l'économie et de l'emploi (DEE), les Services industriels de Genève (SIG) et l'Union des associations patronales genevoises (UAPG) vont être menées prochainement pour inciter les entreprises à s'appuyer sur les programmes existants pour renforcer les mesures d'économies à court et moyen-long termes.

En matière d'énergie thermique, la sortie du fossile doit notamment être atteinte au travers du développement des réseaux thermiques structurants approuvés en votation populaire en février 2022. D'ici à 2030, la part d'énergie renouvelable dans ces réseaux devra atteindre 80%, grâce notamment au développement de l'hydrothermie (valorisation de l'eau du lac), l'utilisation des rejets de chaleur des entreprises, la géothermie et la valorisation énergétique de la biomasse.

QUE 1702-A 4/4

Pour sortir du fossile et diminuer la consommation énergétique du parc bâti genevois, qui représente 50% de la consommation énergétique du canton et dont 90% est d'origine fossile, le Conseil d'Etat entend par ailleurs renforcer les instruments réglementaires. Pour accompagner ce renforcement des obligations, les propriétaires pourront bénéficier de programmes d'accompagnement et de soutiens financiers (subventions pour les rénovations énergétiques et le renouvellement d'installations de production de chaleur renouvelables; allégements fiscaux).

La dépendance de la Suisse aux énergies fossiles et l'augmentation extrême du prix du gaz sur les marchés depuis l'été 2021 démontre qu'il est indispensable d'augmenter le plus rapidement possible la part de nos besoins en énergies couverts à partir de sources renouvelables.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière : Michèle RIGHETTI Le président : Serge DAL BUSCO